

Hexalog Démonstration
15 place de l'hotel de ville
92100 Boulogne Billancourt

Mr Pierre LACOSTE
123 rue Jean Jaures
75015 PARIS

PARIS, le 21 juillet 2014

REVENU FONCIER

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif vous permettant d'établir la déclaration de revenus fonciers 2013 en fonction des éléments en notre possession.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le service gérance

Dossier : LACP - Lacoste Pierre

Déclaration 2013

- Immeuble : 23LAC 23 rue du lac -

RF	Libellé	Montant
	RECETTES	
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés	8 044,15 €
2	Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires	0,00 €
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance	0,00 €
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés qui ne sont pas affectées à l'habitation...	0,00 €
5	TOTAL DES RECETTES (lignes 1+2+3+4)	8 044,15 €
	DEDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES	
6	Frais d'administration et de gestion	756,84 €
7	Autres frais de gestion non déductibles pour leur montant réel (montant forfaitaire fixé à 20 € par local)	20,00 €
8	Primes d'assurances	0,00 €
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	0,00 €
10	Dépenses spécifiques relatives aux propriétés rurales	0,00 €
11	Charges récupérables non récupérés au départ du locataire	0,00 €
12	Indemnités d'éviction, frais de relogement	0,00 €
13	Imposition (y compris la CRL payée au titre de l'année considérée)	0,00 €
14	Provisions pour charges de copropriété payées au titre de l'année considéré	0,00 €
15	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année antérieure par les copropriétaires bailleurs	0,00 €
16	TOTAL DES DEDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+10+11+12+13+14-15)	776,84 €
17	Montant de la déduction spécifique (sauf mobilité professionnelle)	0,00 €
18	Intérêt des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation... des immeubles	0,00 €
19	REVENU (+) OU DEFICIT (-) DE L'IMMEUBLE (5-16-17-18)	7 267,31 €
20	Réintégration du supplément de déduction	0,00 €
21	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés	0,00 €
22	Revenus ou déficit relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés	0,00 €
23	REVENU (+) OU DEFICIT (-) A REPARTIR ENTRE LES ASSOCIES (lignes 19+20-21+22)	7 267,31 €
	RESULTAT NET A REPARTIR ENTRE LES ASSOCIES	
24	[A] Revenus bruts (lignes 5+20-21+22)	8 044,15 €
25	[B] Frais et charges déductibles (ligne 16)	776,84 €
26	[C] Intérêts d'emprunt (ligne 18)	0,00 €
27	[D] Déductions spécifiques (ligne 17)	0,00 €
28	[E] Montant de la déduction spécifique de 10 % en faveur de la mobilité professionnelle le cas échéant	0,00 €
29	[F] Revenu net ou déficit (A - B - C - E - D)	7 267,31 €

dossier : LACP - Lacoste Pierre

Déclaration 2013

Répartition par associé

RF	Libelle	Montant	Quote-part
	Mr Pierre LACOSTE 123 rue Jean Jaures 75015 PARIS		
24	[A] Revenus bruts (lignes 5+20-21+22)	8 044,15 €	
25	[B] Frais et charges déductibles (ligne 16)	776,84 €	
26	[C] Intérêts d'emprunt (ligne 18)	0,00 €	
27	[D] Déductions spécifiques (ligne 17)	0,00 €	
28	[E] Montant de la déduction spécifique de 10 % en faveur de la mobilité professionnelle le cas échéant	0,00 €	
29	[F] Revenu net ou déficit (A - B - C - E - D)	7 267,31 €	